



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 38329

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le référé de la Cour des comptes du 3 juillet 2013 relatif à l'enseignement du français à l'étranger mené en application de l'article R. 143-1 du code des juridictions financières. À l'issue de son enquête la cour a transmis au ministère ce référé ainsi qu'un rapport d'observations définitives comportant vingt-huit observations. La Cour souligne que l'AEFE dotée d'un budget d'un milliard d'euros, ne dispose d'aucun système de contrôle de gestion, de contrôle interne ou d'audit interne de son réseau et met en exergue que les frais de fonctionnement des établissements ne fait l'objet d'aucun suivi de terrain. La juridiction financière suggère par conséquent la création de fonctions de contrôle de gestion. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet.

## Texte de la réponse

La question du contrôle interne de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est une priorité. Un dispositif performant de contrôle interne comptable et financier (maîtrise des risques financiers et comptables (MRFC) a été mis en place depuis l'automne 2011. Les travaux mis en œuvre sont les suivants : une première cartographie des risques a été présentée au Conseil d'administration du 30 novembre 2011. Elle a été actualisée pour le CA de mars 2013. Lors de ce conseil, un plan d'action a également été communiqué. Il complète le plan de contrôles de supervision mis en place à la fin de l'année 2012, qui fait actuellement l'objet d'un approfondissement. Un processus similaire de déploiement a lieu dans les établissements à gestion directe (EGD). L'agence comptable principale de l'AEFE, en relation avec le CBCM, pilote et favorise le renforcement de la maîtrise des risques financiers et comptables au sein des EGD. Un kit comprenant une cartographie des risques type et un plan d'action associé a été fourni à l'ensemble des EGD au début de l'année 2013. Ce dispositif conduit à une meilleure répartition des tâches de contrôle de gestion au sein des services du Budget, de l'Agence comptable, et de la Direction des ressources humaines. Parallèlement à cette démarche, il est à noter que l'Agence, par le truchement de sa cellule « analyse et conseil », contribue largement à la rationalisation des dépenses dans les EGD. Par ailleurs, la généralisation des conférences d'orientation stratégiques, jusqu'ici réservées aux seuls EGD, a été étendue aux établissements conventionnés qui le souhaitent, permettant de poser, en amont de la préparation du budget de l'Agence, les perspectives d'évolution budgétaires sur 3 ans. La démarche de maîtrise des risques financiers et comptables est ainsi déjà largement engagée, pour améliorer l'efficacité de notre réseau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38329

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Français de l'étranger  
**Ministère attributaire** : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [24 septembre 2013](#), page 9870

**Réponse publiée au JO le** : [5 novembre 2013](#), page 11640